

RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

Informations aux associations 2022

Département des Bouches-du-Rhône



Le Programme

Les subventions en chiffres

Le guide des aides départementales

Conseils sur le dépôt d'un dossier

L'accompagnement au dépôt de dossiers

Maisons de Provence Jeunesse et Sports

Les dispositifs de la Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes

Temps d'échanges



Les subventions aux associations

95 Millions d'€ attribués en 2021

Plus de 7 000 demandes déposées

5 000 dossiers subventionnés représentant 3 000 associations



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Le guide des aides aux associations

- Un document de référence pour connaître les dispositifs d'aide en direction des associations
 - Les aides financières
 - Les aides techniques et matérielles
 - Un mode d'emploi des subventions
-
- A télécharger : [Guide_assos.pdf \(departement13.fr\)](https://www.departement13.fr/ressources/guide-assos.pdf)

Le dépôt de dossiers de subventions

Service des Relations avec les Associations et les Particuliers
(SRAP)

Un guichet unique au sein du SRAP : Le Bureau des Associations (BA)



4 types de demandes

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association : Salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurances, électricité / Cotisations, subvention de fonctionnement, produits financiers etc. Le fonctionnement général se différencie de l'Investissement.
- Formulaire spécifiques complémentaires à télécharger selon type de demande

INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achat de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...). Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

MANIFESTATIONS

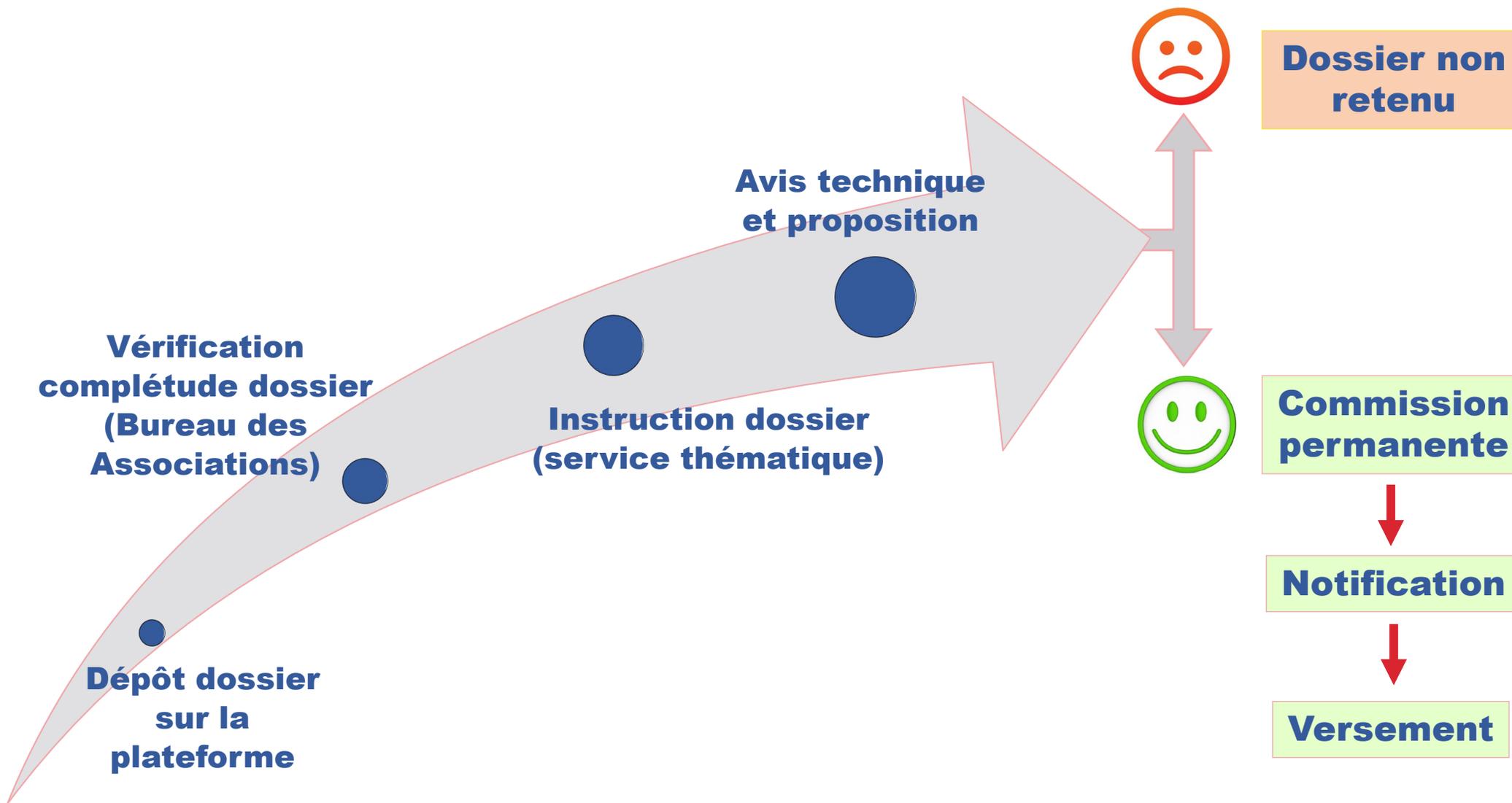
- La manifestation doit avoir lieu dans le département des BDR,
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et en un lieu précis.
- Pour les sports : seules les manifestations à caractère compétitif de niveau National, International ou présentant un budget propre supérieur à 30 000 € sont éligibles.
- 4 manifestations pour les clubs omnisports avec centralisation par le siège.

Les dossiers de subvention : Dépôt et Contrôle

- Dépôt du dossier : <https://subventions.departement13.fr>
- Le Bureau des Associations = Point d'entrée des dossiers
- Chaque dossier est contrôlé afin de déterminer sa complétude:



Circuit du dossier



Les dates clés : dossiers 2023

(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)



Limite dépôt Colloques et Congrès : Jeudi 29 juin 2023

Dossiers incomplets suite au dépôt → Compléments jusqu'au **Jeudi 29 juin 2023**

Tout dossier non complété avant la date limite sera rejeté

Modalités de versement des subventions allouées

- **Investissement** => Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier de l'Association à transmettre dans les 3 ans suivant la date du vote en Commission Permanente (Hors spécifié Dossiers Culture)
- **Fonctionnement** => dans la continuité du passage en commission permanente (hors convention).
- **Manifestations** => Compte rendu moral et financier. Transmission du Cerfa N°15059-01
- **Projet spécifique** => Compte rendu moral et financier à fournir avant le 30 juin de l'année qui suit le vote de la subvention.

Le SRAP : Assistance et Accompagnement

Objectif : répondre aux questions relatives à la constitution d'un dossier numérique sur la plateforme
(Aide technique et administrative)

Les types d'accompagnements

Plateforme d'assistance en ligne : <https://formulaire.moncompte.departement13.fr/contact-subventions/>

Prise de rdv téléphoniques : <https://formulaire.moncompte.departement13.fr/appel-subventions/>

- Un tutoriel vidéo : <https://youtu.be/7b7q6i96TIY>

- Une FAQ (Foire Aux Questions) : <https://www.departement13.fr/subventions/questionsreponses/>

- **Accompagnement individuel** au dépôt **sur rendez-vous** du **15 octobre au 15 décembre 2022** sur **Marseille, Aix en Provence, La Ciotat et Arles.**

↳ Prise de RDV obligatoire via l'adresse mail : assistance.associations@departement13.fr
Préciser le nom de l'association, l'adresse du siège social et un n° de téléphone

Planning des accompagnements au dépôt de dossiers de subvention 2023

| LIEUX (COMMUNES/ARRDTS) | STRUCTURE D'ACCUEIL | ADRESSE | Jour semaine | DATES | Horaires de la Mission |
|-------------------------|---------------------------|---------------------------------------|--------------|------------|------------------------|
| LA CIOTAT | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | 3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat | LUNDI | 03/10/2022 | 10H/16H |
| LA CIOTAT | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | 3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat | VENDREDI | 14/10/2022 | 10H/16H |
| LA CIOTAT | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | 3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat | JEUDI | 20/10/2022 | 10H/16H |
| LA CIOTAT | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | 3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat | JEUDI | 03/11/2022 | 10H/16H |
| LA CIOTAT | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | 3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat | VENDREDI | 18/11/2022 | 10H/16H |
| LA CIOTAT | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | 3 place Evariste Gras 13600 La Ciotat | JEUDI | 08/12/2022 | 10H/16H |
| ARLES | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | Boulevard des Lices 13200 Arles | MERCREDI | 05/10/2022 | 10H/16H |
| ARLES | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | Boulevard des Lices 13200 Arles | MERCREDI | 19/10/2022 | 10H/16H |
| ARLES | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | Boulevard des Lices 13200 Arles | MERCREDI | 26/10/2022 | 10H/16H |
| ARLES | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | Boulevard des Lices 13200 Arles | MERCREDI | 09/11/2022 | 10H/16H |
| ARLES | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | Boulevard des Lices 13200 Arles | MERCREDI | 23/11/2022 | 10H/16H |
| ARLES | MAISON DE VIE ASSOCIATIVE | Boulevard des Lices 13200 Arles | MERCREDI | 07/12/2022 | 10H/16H |

Planning des accompagnements au dépôt de dossiers de subvention 2023

| | | | | | |
|-----------------|----------------------|--|----------|------------|---------|
| AIX EN PROVENCE | MPJS | 8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce | MARDI | 04/10/2022 | 10H/16H |
| AIX EN PROVENCE | MPJS | 8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce | LUNDI | 10/10/2022 | 10H/16H |
| AIX EN PROVENCE | MPJS | 8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce | MARDI | 18/10/2022 | 10H/16H |
| AIX EN PROVENCE | MPJS | 8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce | VENDREDI | 04/11/2022 | 10H/16H |
| AIX EN PROVENCE | MPJS | 8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce | JEUDI | 17/11/2022 | 10H/16H |
| AIX EN PROVENCE | MPJS | 8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Pce | MARDI | 06/12/2022 | 10H/16H |
| MARSEILLE HD 13 | Hôtel du Département | 52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille | JEUDI | 13/10/2022 | 12H/19H |
| MARSEILLE HD 13 | Hôtel du Département | 52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille | LUNDI | 24/10/2022 | 12H/19H |
| MARSEILLE HD 13 | Hôtel du Département | 52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille | JEUDI | 27/10/2022 | 12H/19H |
| MARSEILLE HD 13 | Hôtel du Département | 52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille | JEUDI | 10/11/2022 | 12H/19H |
| MARSEILLE HD 13 | Hôtel du Département | 52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille | MARDI | 29/11/2022 | 12H/19H |
| MARSEILLE HD 13 | Hôtel du Département | 52 avenue de Saint-Just 13004 Marseille | MARDI | 13/12/2022 | 12H/19H |

Documents à fournir : communs à toute demande

2- Documents dossier :

- **RIB / IBAN** libellé au nom de l'association et à l'adresse du siège social
- **Derniers comptes financiers**, sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier

Attention

Pour les associations percevant 153 000 €, ou plus, de subventions publiques : Les comptes annuels doivent faire l'objet d'une certification par un Commissaire aux comptes

- **Budget prévisionnel** global de Fonctionnement de l'association : doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).
- Le plus récent **rapport global d'activité** sur 12 mois, approuvé en AG
- **Programme global d'activité** de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée

Ne pas fournir une copie du PV de l'Assemblée générale, il s'agit d'un document à part entière

La page des formulaires

PIÈCES OBLIGATOIRES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Veillez à disposer de l'ensemble de ces documents sur un support informatique (Disque dur, fichier sur le bureau de votre PC ou clé USB) :

Statuts de l'association

Liste des membres du bureau

Récépissé de création en Préfecture ou Insertion au journal officiel de création

Dernier récépissé de modification en Préfecture (siège, titre, objet, dirigeants)

Fiche de situation INSEE (indiquant le numéro SIRET)

Attestation de conformité (à télécharger dans pièces modèles et règlement)

RIB/IBAN

Les derniers comptes financiers sur 12 mois (Bilan-Compte de résultat-annexe), approuvés en Assemblée Générale, signés par le Président et le Trésorier ET le Rapport du Commissaire aux comptes (pour les associations ayant reçu annuellement plus de 153 000€ de fonds publics)

Budget prévisionnel global de Fonctionnement de l'association de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée

Le plus récent rapport global d'activité approuvé en Assemblée Générale

Programme global des activités prévues de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée

Documents à prévoir en plus pour

Un document de présentation et

Un plan de financement du projet

Pièces modèles et/ou
règlement complet et/ou
formulaire spécifiques complémentaires

et les Particuliers (SRAP)

formulaire demande écrite :

<https://formulaires.moncompte.departement13.fr/contact-subventions/>

Formulaire demande de rappel :

<https://formulaires.moncompte.departement13.fr/appe-subventions/>

 **PIÈCES MODÈLES ET/OU RÈGLEMENT
COMPLET ET/OU FORMULAIRES
SPÉCIFIQUES COMPLÉMENTAIRES**

Mes démarches en ligne

 DÉPOSER UN DOSSIER

 SUIVRE MES DOSSIERS

Le Contrat d'Engagement Républicain (le CER)

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi no 2000-321 du 12 avril 2000

- Toute association formulant une demande de subvention au Département des BdR devra fournir et signer le CER.
- Le CER devra être fourni une seule fois par l'association dès la 1^{er} demande de subvention formulée au titre de l'exercice 2023. Il ne sera plus demandé par la suite.
- Il devra être placé dans les « DOCUMENTS ADMINISTRATIFS » présente dans la fiche de renseignement de l'association.
- Un modèle de CER est disponible en ligne sur le site du Département et sur la plateforme.
- Il devra être signé par le représentant légal de l'association ou son délégataire.

Le CER se place dans l'onglet « Documents » de votre « Fiche Tiers »

Après vous être identifié sur la plateforme :

- Cliquez sur « DETAIL FICHE TIERS »

René JEDEMANDE

Gestion des subventions et des aides individuelles

Les services en ligne

RECHERCHER UNE AIDE

SUIVRE MES DOSSIERS

DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS

- Cliquez sur l'onglet Documents (et Ajouter un document)

Détail Fiche Tiers

Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».

Identification

IBAN

Documents

Renseignements

Fonctionnement

Contacts

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE : FORMATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Objectif : Faire bénéficier les dirigeants bénévoles d'un réel cadre formel pour faire vivre une association.

- Pour les **dirigeants bénévoles** (trésorerie, président, secrétaire ou leurs représentants) de petites associations, **composées uniquement de bénévoles ou 2 salariés maximum.**
- **7 sessions** de formation (1 session = 3 jours) organisées pendant l'année à l'Hôtel du Département ou hors Marseille (en commune pour être plus proche des associations), maximum 15 participants par session
- Les participants s'engagent à **suivre les 3 jours** de formation
- **Inscriptions en ligne** (dans la limite des places disponibles) :

<https://www.departement13.fr/nos-services/vous-etes-une-association/se-former/>

Dispositif
GRATUIT

Renseignements au 04 13 31 39 23 ou 04 13 31 37 31
par mail : helene.susini@departement13.fr

PROGRAMME DE LA FORMATION

➤ Contenu d'une session de formation:

- Jour 1 : Cadre juridique : administration et fonctionnement de l'Association
- Jour 2 : Aspects budgétaires et comptables
- Jour 3 : Présentation et formalisation du projet associatif

➤ Proposition de deux journées complémentaires :

- Journée complémentaire 1 : Comptabilité associative et ateliers pratiques
- Journée complémentaire 2 : Emploi et contrat de travail pour les associations souhaitant devenir employeur

PLANNING PRÉVISIONNEL DES SESSIONS 2022 / 2023

| Session « Gestion et Gouvernance associative » | Dates 2022 / 2023 | Thèmes/jour d'intervention | Horaires et Lieu |
|---|----------------------|--|--|
| Session n°1 | Mardi 27 Septembre | AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations » | 8h45 – 12 h/ 13h – 17 h |
| | Mercredi 5 Octobre | CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif » | Lieu : Berre l'Étang |
| | Mercredi 12 Octobre | BB : « Aspects budgétaires et comptables » + évaluation | |
| Session n°2 | Vendredi 25 Novembre | BB : « Aspects budgétaires et comptables » + évaluation | 8h45 – 12 h/ 13h – 17 h |
| | Mercredi 30 Novembre | AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations » | Lieu : Hôtel du département |
| | Jeudi 8 décembre | CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif » | |
| Session n°3 | Jeudi 12 Janvier | AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations » | 8h45 – 12 h/ 13h – 17 h |
| | Jeudi 19 janvier | CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif » | Lieu : Mallemort |
| | Jeudi 26 Janvier | BB : « Aspects budgétaires et comptables » + évaluation | |
| Journée complémentaire Comptabilité N°1 | Jeudi 2 Février | BB : Comptabilité associative – Atelier pratique + évaluation | 8h45 – 12 h/ 13h – 17 h Lieu : Hôtel du département |
| Journée complémentaire 1 ^{er} Emploi N°1 | Vendredi 3 Février | CC : Emploi et contrat de travail pour les associations se destinant à devenir employeur + évaluation | 8h45 – 12 h/ 13h – 17 h Lieu : Hôtel du département |
| Session n°4 | Jeudi 2 Mars | AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations » | 8h45 – 12 h/ 13h – 17 h |
| | Jeudi 9 Mars | CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif » | Lieu : Hôtel du département |
| | Lundi 16 Mars | BB : « Aspects budgétaires et comptables » + évaluation | |

| Session « Gestion et Gouvernance associative » | Dates 2022 / 2023 | Thèmes/jour d'intervention | Horaires et Lieu |
|---|-------------------|--|--|
| Session n°5 | Mardi 9 Mai | AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations » | 8h45 – 12 h/ 13h – 17 h Lieu : Hors Marseille |
| | Mardi 16 Mai | BB : « Aspects budgétaires et comptables » | |
| | Jeudi 25 Mai | CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif » + évaluation | |
| Session n°6 | Mardi 13 juin | AEB: « Cadre juridique de la loi 1901 administrations et fonctionnement des associations » | 8h45 – 12 h/ 13h – 17 h |
| | Mardi 20 juin | CC : « La présentation et la formalisation du projet associatif » | Lieu : Hôtel du département |
| | Mardi 27 Juin | BB : « Aspects budgétaires et comptables » + évaluation | |
| Journée complémentaire Comptabilité N°2 | Jeudi 29 Juin | BB : Comptabilité associative – Atelier pratique + évaluation | 8h45 – 12 h/ 13h – 17 h Lieu : Hôtel du département |
| Journée complémentaire 1 ^{er} Emploi N°2 | Vendredi 30 Juin | CC : Emploi et contrat de travail pour les associations se destinant à devenir employeur + évaluation | 8h45 – 12 h/ 13h – 17 h Lieu : Hôtel du département |

Intervenants :

AEB : A. EL BAJNOUNI / BA.BALEX

CC : C. COSTESEQUE / ASSO'EMPLOI FORMATION

BB : B. BABINET

Mémo

- **Plateforme** : Une adresse unique → <https://subventions.departement13.fr>
- Sur la page d'accueil après vous être connecté : après le bloc « Mes derniers dossiers », **prenez connaissance des « Actualités »** (dates de dépôt / Rencontres / Infos)
- **Toujours mettre à jour la rubrique « Détail Fiche Tiers »** : après chaque modification veillez à valider votre Fiche Tiers
- **Préparer ses documents numérisés** dans un dossier dédié sur votre ordinateur.
- **Privilégier des formats de documents classiques** : PDF, DOC, XLS, JPG
(attention la plateforme est limitée à 15Mo par document sauvegardé)
- Tout au long du dépôt de votre dossier, et notamment, après chaque document joint, veillez à cliquer sur « **enregistrer** » afin de **sauvegarder les données ajoutées**.
- **L'envoi du dossier** au Département s'effectue en cliquant sur « **valider** »
Si vous cliquez sur « valider » avant d'avoir complété votre dossier, vous ne pourrez plus le modifier.

Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS)



Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

2 MPJS sur le territoire Départemental

Ouverture
Novembre 2022

AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence
04 13 31 60 88 / mpjs.aix@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)
34 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille
04 13 31 68 20 / mpjsmarseille@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

Mission de proximité et de soutien

Accompagnement et orientation
des familles et des jeunes

Accompagnement
des associations

Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation
sur les aides du Département



Un espace à la disposition
des jeunes et des associations



Une programmation variée avec des
événements mensuels et ponctuels



Direction des Relations Internationales et Affaires Européennes

Soutien aux associations



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Champs d'intervention de la Direction des relations internationales et des affaires européennes (DRIAE)

La politique des relations extérieures du Conseil départemental soutient des projets internationaux et s'articule autour de 3 objectifs :



Renforcer l'attractivité internationale du territoire

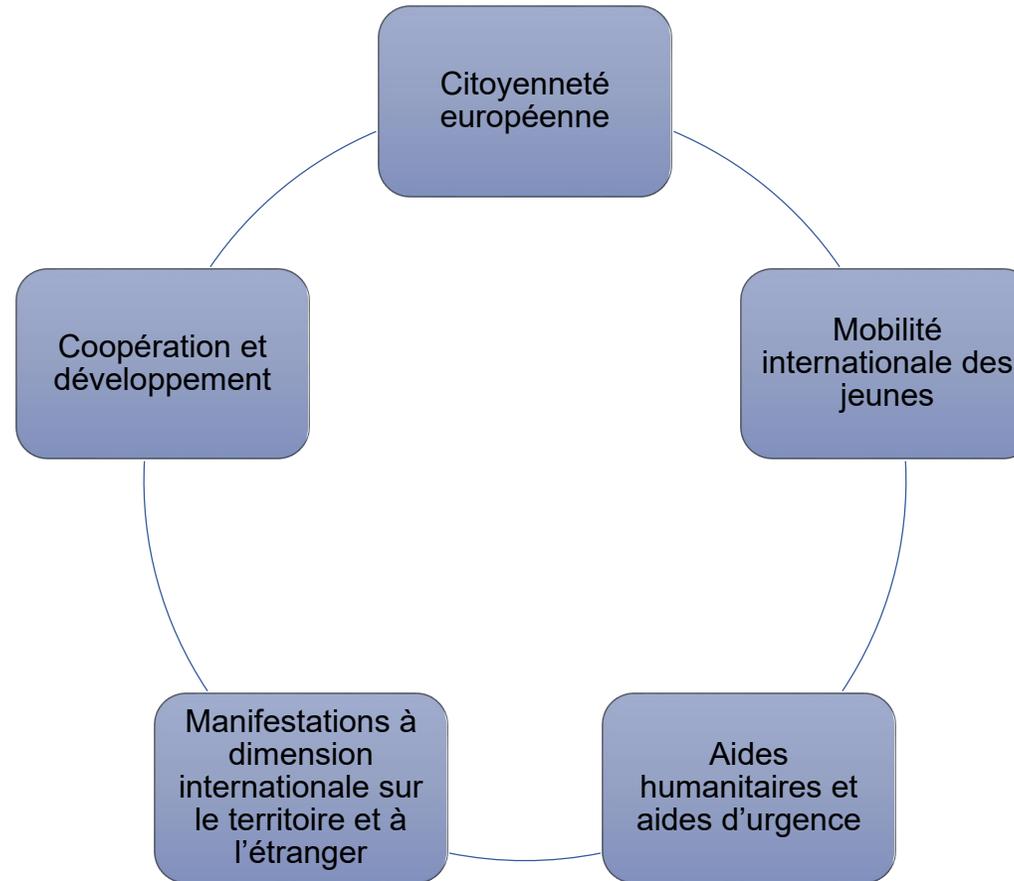


Maintenir la position du Conseil départemental comme un acteur de poids dans la dynamique européenne



Accompagner l'Agenda 2030 et la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (O.D.D) de l'O.N.U.

Pour atteindre ces objectifs, la DRIAE finance des projets de différentes natures



Critères de recevabilité des demandes d'associations et d'organismes œuvrant à l'international

Conception et formalisation du projet

Clarté

- But
- Finalité
- Présentation
- Objectifs

Pertinence

- Adéquation avec nos politiques publiques
- Contribution au développement économique
- Pays concernés
- Qualité des partenaires

Mise en œuvre

- Programme précis
- Planning déterminé
- Personnel affecté
- Organisation logistique cohérente

Impact de l'action et rayonnement

Bénéficiaires

Plan de communication

Restitution du projet

Valorisation positive de l'image du Département

Financement

Budget en corrélation avec la qualité de l'opération et du nombre de personnes visées

Dépenses justifiées

Ressources diversifiées

La citoyenneté européenne



- **Renforcement du sentiment d'appartenance à la citoyenneté européenne des habitants des Bouches-du-Rhône notamment en favorisant la sensibilisation du public sur les questions de citoyenneté européenne :**
 - Objectif : accompagner et soutenir des dispositifs facilitant l'émergence d'une citoyenneté européenne : soutien aux associations et aux manifestations participant à la promotion de la citoyenneté européenne sur notre territoire.
- **En 2022-2023, les valeurs Egalité et Démocratie sont mises à l'honneur.**

Renseignements au: 04 13 31 10 57

Mail : : nicolas.hermann@departement13.fr

**Joindre la fiche
complémentaire au
dossier de demande de
subvention
départementale
(formulaire spécifique)**



Mobilité des jeunes



- **Accompagnement et soutien des dynamiques nouvelles afin de favoriser l'autonomie des jeunes NEET (Not in Employment, Education, or Training) et leur employabilité :**
 - Cible : jeunes NEET Bucco-Rhodaniens de 18 à 29 ans révolus (dont Bénéficiaires du RSA âgés de 25 à 29 ans révolus).
 - Objectif : Accompagner les jeunes NEET et BRSA vers l'emploi en leur proposant des modalités d'accompagnement avant et après leur mobilité internationale, de nature à faciliter les immersions professionnelles et en encourageant la construction d'un projet personnel et professionnel.

Renseignements au: 04 13 31 10 57

Mail : : nicolas.hermann@departement13.fr

Joindre la fiche
complémentaire au
dossier de demande de
subvention
départementale
(formulaire spécifique)

Aide humanitaire/Aide humanitaire d'urgence

Objectifs

- Soutien et accompagnement des opérateurs associatifs du Département intervenant à travers des projets de solidarité, d'inclusion sociale et économique, visant à atteindre les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'O.N.U. dans les pays en développement (Afrique francophone, Méditerranée, Asie).
- Couvrir les besoins vitaux des populations étrangères touchées par des catastrophes naturelles et humaines.

Renseignements au : 04 13 31 22 78

Mail : pascale.gauthier-keogh@departement13.fr



Promotion de la francophonie

Objectifs

- Promouvoir la francophonie partout dans le monde
- Accompagner les acteurs de la francophonie dans leur démarche
- Promouvoir la culture française à l'étranger

Renseignements au: 04 13 31 22 78

Mail : pascale.gauthier-keogh@departement13.fr



Manifestations à dimension internationale

Objectifs

Contribuer à l'attractivité et au rayonnement des Bouches-du-Rhône à l'étranger

- Faire connaître les Bouches-du-Rhône comme territoire d'excellence
- Renforcer l'image de marque du territoire à l'étranger

Renseignements au : 04 13 31 22 78

Mail : pascale.gauthier-keogh@departement13.fr



Coopération et développement

Soutien ciblé aux opérateurs et réseaux de référence du Département agissant à l'international via des **projets innovants, pérennes et d'envergure avec une dynamique partenariale** dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays en développement.

Renseignements au : 04 13 31 22 78

Mail : pascale.gauthier-keogh@departement13.fr



La coopération décentralisée

La coopération décentralisée offre un cadre pour la conduite de projets multilatéraux avec des territoires étrangers préalablement ciblés par le Département des Bouches-du-Rhône.

Pour l'année 2023, les villes de Gênes, Naples, Milan et Valence sont privilégiées.

L'Arménie, Israël et le Sénégal sont également ciblés par le Département.

Renseignements au : 04 13 31 32 81

Mail: camille.salinier@departement13.fr



De simples voyages

Des actions uniquement sur le territoire

Des actions sans réciprocité avec un territoire extérieur

Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes

Présentation des programmes de financements européens
2021-2027



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les 6 priorités de la Commission européenne (2019-2024)

Un pacte vert européen

Être le premier continent climatiquement neutre

Une économie au service des personnes

Agir en faveur de l'équité sociale et de la prospérité

Une Europe prête pour l'ère du numérique

Favoriser une nouvelle génération de technologies donnant aux citoyens les moyens d'agir

Promouvoir notre mode de vie européen

Protéger les citoyens et les valeurs de l'Union

Une Europe plus forte sur la scène internationale

Renforcer le leadership européen responsable dans le monde

Un nouvel élan pour la démocratie européenne

Promouvoir, protéger et renforcer la démocratie dans l'Union

FONDS EUROPEENS

39 programmes

FONDS THEMATIQUES



Gestion directe/indirecte
(Commission ou Agences)

Coopération
et innovation

Erasmus
Europe créative
Horizon Europe
Life
Citoyens, égalité, droits et valeurs
Etc.

FONDS STRUCTURELS



Gestion partagée
Enveloppe allouée à la
France (Etat, Régions, OI)

Développement
et cohésion des
territoires

FEDER
FSE
FEADER
FEAMPA

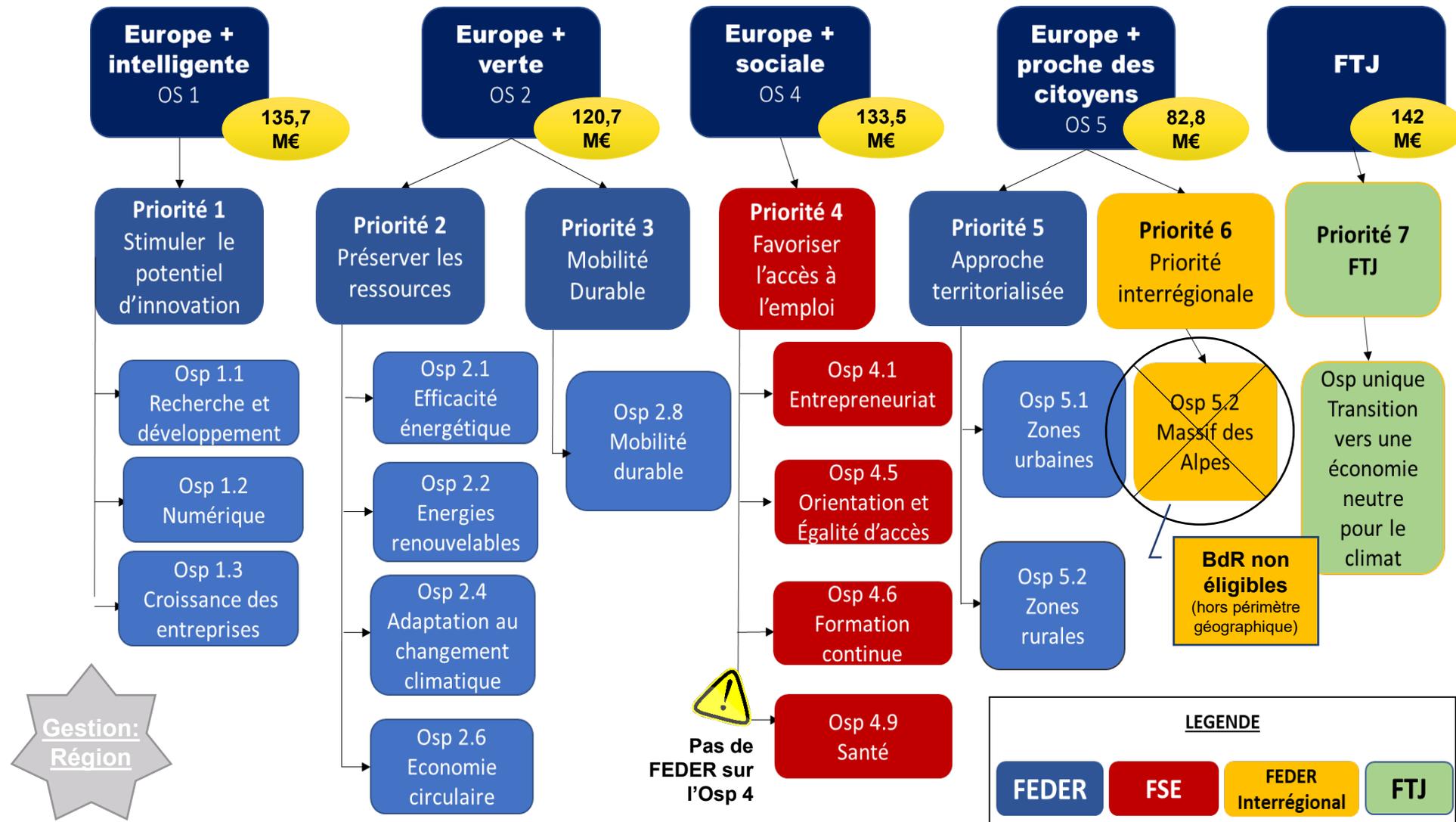


LA GESTION DES FONDS STRUCTURELS EN FRANCE

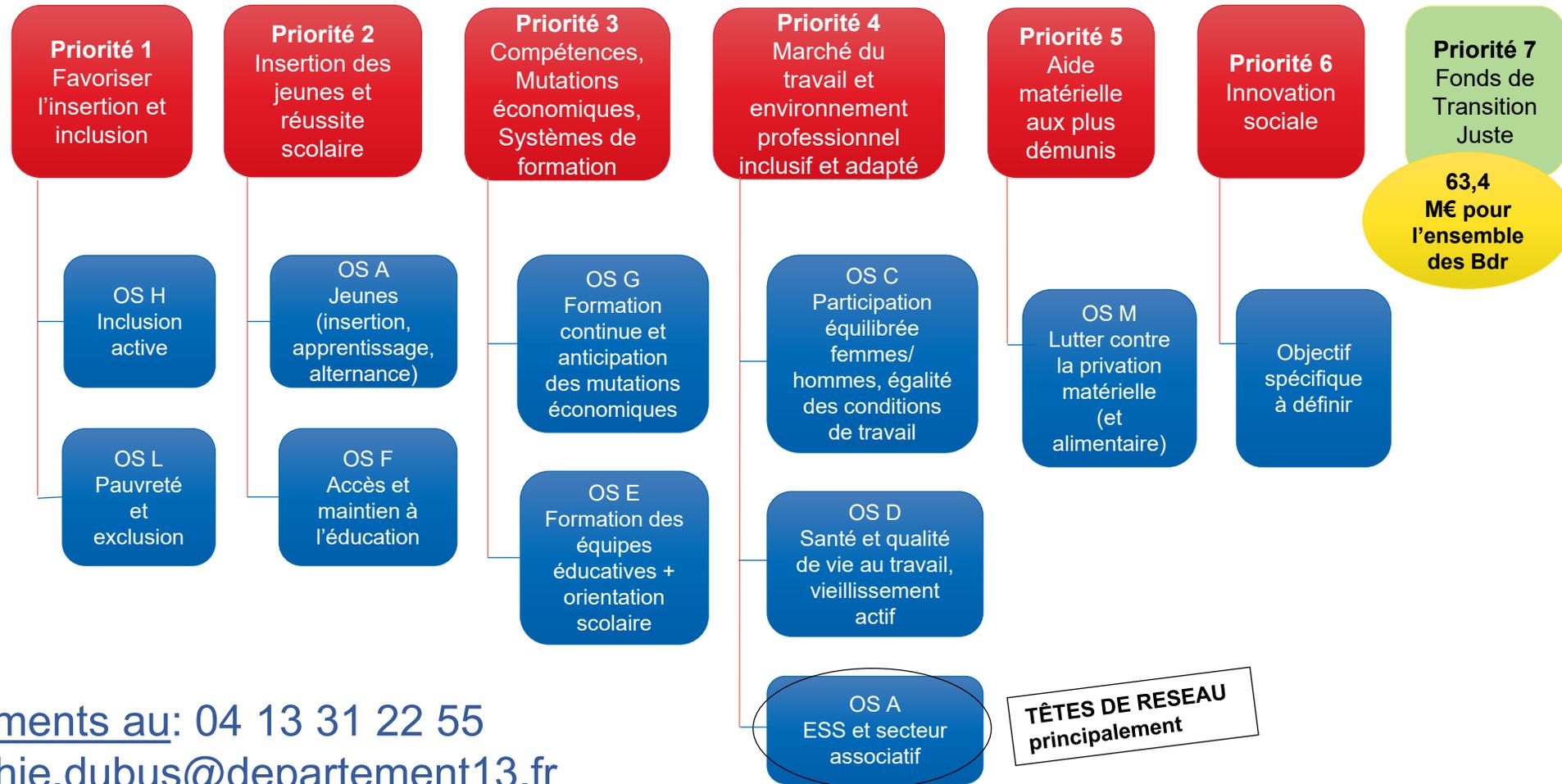
Pour les candidats, il s'agit d'identifier les bons interlocuteurs du programme (« autorités de gestion ») préalablement au dépôt d'une demande de subvention

| Autorité de gestion <u>Etat & services déconcentrés</u>; par convention <u>conseils départementaux & métropoles</u> | Autorité de Gestion <u>conseils régionaux</u> |
|---|---|
| DGEFP/DREETS / CD / Métropoles pour le FSE+ (emploi et inclusion notamment) | <u>Ligne de partage avec l'Etat pour le FSE+</u> (formation, accompagnement à la création d'entreprise, lutte contre les déserts médicaux notamment) |
| Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) pour le FEAMPA ➤ Une partie des mesures du programme national est déléguée aux régions maritimes | FEDER, FEAMPA |
| Ministère en charge de l'agriculture, encadre les mesures au niveau national et gère deux programmes nationaux FEADER ➤ Le programme national « Gestion des risques » et le programme national « Réseau rural » | FEADER , dans le respect de l'encadrement national |
| | Programmes plurirégionaux pour les <u>massifs de montagne et les bassins fluviaux</u> (FEDER) et certains programmes de <u>coopération territoriale européennes</u> (CTE/FEDER) |

POR FEDER-FSE+-FTJ PACA – architecture globale



PON FSE+ - architecture globale



Renseignements au: 04 13 31 22 55
Mail : : sophie.dubus@departement13.fr

TÊTES DE RESEAU
principalement